



AGOPA

Dans les temps incertains, un travail régulier donne de la fermeté...

Notre ministre vient de décider la suppression des épreuves du bac et du brevet, la non prise en compte des notes en confinement, et un travail jusqu'au 4 juillet ! Il donne deux signes peu positifs aux élèves et aux enseignants : d'une part, si les notes en temps de confinement ne comptent pas, à quoi bon continuer à travailler diront certains, naturellement enclins à la paresse ? D'autre part si nous travaillons jusqu'au 4 juillet, ce que nous faisons actuellement est-il utile puisque nous aurons plus de temps pour le faire au retour en classe ?

Ce raisonnement paraît avoir deux graves défauts. D'une part on ne travaille pas pour les notes mais pour apprendre, les notes restant bien sûr un bon stimulant. Demeurer en jachère pendant un mois et demi comme si on allait pouvoir reprendre sans problème le 4 mai est irréaliste. Nous restons d'ailleurs libres de notre politique éducative et de notre évaluation. Certes certains élèves sont moins favorisés à distance, mais ce n'est pas une raison pour déconsidérer le travail de la majorité des autres qui font des efforts et télétravaillent.

D'autre part ce n'est pas M. Blanquer qui déterminera la fin du confinement mais M. Coronavirus. Si d'aventure il n'y avait pas de classe possible au troisième trimestre, faudrait-il considérer tout le travail fait en temps de confinement comme nul et non évalué ? Nous devons donc attendre de voir l'évolution de la situation avant de décréter que les évaluations de cette période ne servent à rien.

Je vous demande donc, chers parents, de veiller d'autant plus au carnet de notes que vous recevrez dans les semaines qui viennent : les annotations en particulier vous indiqueront notre perception du travail à distance, de la correction des élèves dans leurs échanges sur TEAMS... bref que nous poursuivons notre suivi habituel de nos élèves, vos enfants.

Bonne fin de semaine et, si vous souhaitez être nourri lors de la semaine sainte qui va s'ouvrir ou pour le temps pascal, n'hésitez pas à aller sur le site de Sainte-Marie Lyon pour voir nos propositions.

Marc Bouchacourt

LA VIE À SAINTE-MARIE LYON

ECONOMAT
P.2

PASTORALE
P.3

MEYZIEU
P.4

AUTRES NOUVELLES
P.4

SAINTE-MARIE LYON



une maison | SAINT-PAUL, LA SOLITUDE
quatre sites | LA VERPILLIÈRE, MADE IN

Frais en temps de confinement

En ce qui concerne les conséquences financières de la décision de fermeture de l'établissement, liée à un cas de force majeure, nous rembourserons 100% :

- des **frais de demi-pension** et de pension non consommés à compter du 16 mars et jusqu'au retour en classe.
- des **voyages non effectués** (même quand les voyageurs refuseront de rembourser la totalité des sommes engagées).

Cela a été fait en début de semaine par l'émission d'un avoir sur les frais de scolarité du troisième trimestre, de telle sorte que vous avez pu le vérifier pour éviter que des sommes soient indûment prélevées le 5 avril.

Pour ce qui est des **frais de scolarité**, ils seront perçus normalement. Nous nous en tenons pour cela aux recommandations de la FNOGEC (la fédération nationale des organismes de gestions des établissements de l'Enseignement catholique) : « la continuité de l'enseignement étant mise en place dans les établissements par d'autres moyens et les contributions des familles n'étant pas fléchées, il est préconisé de ne pas diminuer les contributions des familles en l'état actuel de la situation. »

Les contributions des familles ne sont en effet pas le prix d'une prestation journalière qu'on pourrait défalquer en cas de jour sans cours. Elles ont pour vocation le financement du caractère propre de l'établissement, en l'occurrence de son immobilier et des personnes qui, salariées de cet établissement, assurent aujourd'hui la coordination du travail à distance des enseignants (directeurs, préfets, éducateurs, service informatique et autres services supports...).

Les enseignants sont payés par l'Etat, qui assure la continuité de leur mission, mais ce n'est pas le tout d'une école. Nous nous employons notamment pour :

- la régulation du travail : les professeurs n'ont disposé que de deux ou trois jours pour changer radicalement leur façon d'enseigner. Entre ceux qui étaient branchés et ceux qui l'étaient moins, ceux qui donnaient trop de travail et ceux qui n'en donnaient pas assez, il a fallu former, donner des procédures, veiller à ce qu'elles soient suivies... Et il reste à faire même si nous recevons de très nombreux messages de remerciements de la part de parents pour le travail accompli.
- la dimension éducative : elle n'a pas disparu avec l'enseignement à distance. Il a fallu appeler les élèves qui ne répondaient pas aux sollicitations, corriger ceux qui utilisaient la plate-forme TEAMS comme un réseau social, veiller aux bornes temporelles au-delà desquelles il n'est plus correct de solliciter son professeur...ou son élève.

Comme il est d'usage, toutes les personnes rencontrant des difficultés ponctuelles dans le règlement des scolarités peuvent demander une aide au fonds de solidarité de l'établissement.

Visitez-vous le site de Sainte-Marie Lyon (<https://www.sainte-marie-lyon.fr/>) ?

Des propositions de textes, de méditations, de prières, des vidéos, des musiques...et même des idées spécifiques aux petits, des bricolages spirituels vont arriver chaque jour de cette semaine Sainte, puis de l'Octave de Pâques. **Puisque nous ne pouvons pas...**



Il nous reste (pardon Léonard) mieux que TEAMS:



la communion spirituelle, afin que Jésus ne se sente pas trop seul, un écran entre lui et nous !

Ad Jesum per Mariam.

MEYZIEU



Le **chantier du futur lycée de Meyzieu** a commencé le 16 mars...pour s'arrêter le 17, et a repris le 26 mars avec toutes les précautions dues à la situation sanitaire. Ouverture des portes prévue en septembre 2021. Dans ces temps où beaucoup de choses sont virtuelles, voici du réel.

MADE iN : Une journée Portes ouvertes virtuelle va avoir lieu à MADE iN SML.

Du 6 au 14 avril, pendant une heure, les responsables de formation échangeront via la page Facebook de MADE iN grâce à des vidéos en direct avec les candidats. Les Responsables de formation répondront aux questions qui auront été posées en amont, via un formulaire en ligne, ou en direct sur Facebook.

SOLITUDE: En cette période de crise sanitaire, Sainte-Marie Lyon, accueille des enfants de moins de 16 ans des personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire, telles que définies par le gouvernement.

Les familles de l'école qui remplissent les conditions fixées sont invitées à contacter l'établissement (standard@sainte-marie-lyon.fr). Nous les appellerons ensuite pour voir comment nous pouvons répondre au mieux à leurs besoins.

Une quinzaine de collègues se sont proposés pour les prendre en charge. Merci à eux.

Bonne semaine Sainte à chacun.